



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 93541

Texte de la question

M. Alain Tourret interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'opportunité de compléter le mécanisme sécurisé et dématérialisé de paiement des cotisations par un dispositif permettant l'auto-déclaration et l'auto-liquidation des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants non agricoles, permettant à ces dernières d'être calculées et recouvrables mensuellement ou trimestriellement, offrant par là même une souplesse plus importante aux indépendants dans le règlement de leur cotisation en évitant que des sommes trop importantes soient à régler en une échéance.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93541

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1487

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)